

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 193 promulguant le décret du 9 juin 1911, modifiant les décrets du 3 juillet 1897, 6 juillet 1904 et 8 juin 1906 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial.

n° 193

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 juin 1911

Numéro JO
n° 177 du 01/08/1911

Date du numéro
1 août 1911

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 9 juin 1911 modifiant les décrets des 3 juillet 1897, 6 juillet 1904, et 8 juin 1906, sur les indemnités du personnel colonial.

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué dans la Colonie de la Côte Française des Somalis pour y être exécuté suivant sa forme et teneur, le décret du 9 juin 1911, modifiant les décrets des 3 juillet 1897, 6 juillet 1904 et 8 juin 1906 sur les indemnités de déplacement et les passages du personnel colonial. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

CASTAING.